



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 2 octobre 2024

Séance Publique du
Mardi 8 octobre 2024

DEMANDE DE LABELLISATION « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Brigitte LE LIBOUX, Christian LAURENT, Martine LIEDOT, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Jean-Guillaume GOURLAIN à Brigitte LE LIBOUX, Patricia QUERO-RUEN à Armelle GEGOUSSE, Claudie LE BIHAN à Marie-Christine LE NORMAND, Antoine GOYER à Christian PERRIEN, Christine BARETTE à Pascaline ALNO, Laëtitia LAFFONT à Claude ORVOINE, Annie VERDES à Marie-Hélène HUCHET.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Ludovic ILLIEN.

Présents : 25
Pouvoirs : 07
Absent : 01

n°18

DEMANDE DE LABELLISATION « TERRITOIRE ENGAGE POUR LA NATURE »

Rapporteur : Armelle GEGOUSSE

Le label « Engagés pour la nature » est une initiative du Ministère de la Transition écologique, mise en œuvre par l'Office français de la biodiversité. Cette initiative a pour objectif de renforcer la mobilisation des territoires, des entreprises, et des partenaires autour de la préservation de la biodiversité et de la restauration du vivant.

Pourquoi devenir « Engagé pour la nature » ?

L'obtention du label « Engagé pour la nature » permet aux collectivités de valoriser leur engagement en faveur de la biodiversité. Elles bénéficient d'une visibilité accrue en étant référencées sur le site dédié de l'Office français de la biodiversité.

Contexte et urgence d'action :

Face à l'érosion croissante de la biodiversité, la mobilisation de tous est indispensable. En France, 18 % des espèces sont éteintes ou menacées, et 78 % des habitats se trouvent dans un état de conservation défavorable. Ce constat alarmant renforce l'urgence d'une action collective, notamment au niveau des collectivités locales. Le dispositif « Territoire engagé pour la Nature » a été conçu pour faire émerger, reconnaître et accompagner des territoires investis dans une démarche de progrès en faveur de la biodiversité.

Reconnaissance « Territoire engagé pour la nature »

La reconnaissance « Territoire engagé pour la nature » offre aux collectivités une série d'avantages significatifs :

- **Accompagnement par des experts** : La collectivité bénéficie d'un soutien pour formaliser un programme d'actions réaliste et concret, intégrant les enjeux locaux, régionaux et nationaux.
- **Renforcement des connaissances et compétences** : Accès à des données nationales et régionales, ainsi qu'à des formations, pour mieux comprendre les enjeux de la biodiversité et se conformer à la réglementation.
- **Crédibilité accrue** : Le plan d'action défini gagne en légitimité, facilitant ainsi la recherche de financements et le dépôt de dossiers d'autorisation.
- **Visibilité nationale et internationale** : Participation à des événements et opportunités de communication autour de l'initiative « Engagés pour la nature ».
- **Accès au « club des engagés »** : Un espace de partage pour échanger des bonnes pratiques, renforcer les compétences collectives, et créer des synergies entre acteurs engagés.

Pour obtenir cette reconnaissance, la collectivité doit s'engager à réaliser un certain nombre d'actions en faveur de la biodiversité sur une période de trois ans, en suivant un plan d'actions rigoureusement évalué par un jury régional selon quatre critères principaux :

1. **Impliquant, cohérent et proportionné**
2. **Mesurable, révisable et inscrit dans une perspective d'amélioration continue**
3. **Impactant et additionnel**
4. **En lien avec l'action publique pour la biodiversité**

Ce dispositif offre aux territoires une opportunité unique de se positionner comme des acteurs exemplaires dans la préservation de la biodiversité, contribuant ainsi à inverser la tendance inquiétante de l'érosion de la nature en France.

Les actions proposées par la collectivité sont les suivantes :

Action	Budget	Calendrier (2024-2028)
Traduire l'adaptation et le soutien des biotopes dans le Plan Local d'Urbanisme	15 000	2025 approbation de la modification
Animer un observatoire citoyen du littoral en partenariat avec l'Université de Bretagne Sud – collecter des données scientifiques sur l'évolution du paysage	82 500	2024-2028
Développer la place de la nature dans les aménagements urbains par des aménagement remarquables Fort Bloqué et place des FFL	500 000	2025-2028

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission « Travaux, urbanisme, développement durable, commerce, emploi, insertion, handicap, tourisme » du 25 septembre 2024 ;

Vu l'avis de la Commission « Finances, ressources humaines, agglomération » du 26 septembre 2024

Vu le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

Considérant que la biodiversité est essentielle au maintien des écosystèmes et des services qu'ils rendent à l'humanité, et face à son déclin alarmant, il est crucial pour les collectivités locales de participer à ce dispositif afin de jouer un rôle actif dans sa préservation et d'assurer un avenir durable pour les générations futures.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la candidature.
- **APPROUVE** le plan d'actions présenté.
- **AUTORISE** le maire à rejoindre le programme TEN et à déposer un plan d'actions auprès de la commission régionale dédiée.

Délibération adoptée à l'unanimité - 4 abstentions (Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES).

Le registre dûment signé.
Pour extrait certifié conforme

Rohan LOAS,
Maire